

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT : COLLEGE DE
LA TREZENCE 17330 LOULAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017/2018	Quorum : 13
Numéro de séance : 4	Nombre des présents : 20
Date de convocation : 30 mars 2018	Nombre d'absents excusés : 2
Présidence de : Mr VILLERS Philippe	

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Préambule : - Constat du quorum et désignation d'un secrétaire de séance - Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 08/02/2018 - Approbation de l'ordre du jour I - Affaires pédagogiques 1- Modalités de passation de l'épreuve orale du DNB session 2018 2- Calendrier de fin d'année 3- Affaires pédagogiques diverses II - Affaires financières 1- Compte financier 2017 2- Compte financier 2017: affectation des résultats 3- DBM pour vote	Vote 1 Vote 2 Vote 3 Vote 4 et 5 Vote 6 Vote 7 Vote 8 et 9	 51 52/53 54 55 56-57			

Le Président



Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : Lundi 23 avril 2018

Qualité		Titulaires				Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	VILLERS Philippe	X							
	Adjoint									
	Gestionnaire	STEFANKA Morgane	X							
	CPE	JAGUENEAU Christine	X							
Elus locaux	Collectivité de rattachement	PERRIER Maurice			X					
	Groupement de commune	ALOE Caroline	X							
	Commune siège	GODINEAU Jean-Claude		X						
	Commune siège									
Personnalité qualifiée		-								
Total		6								
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	RENARD Vincent	X							
		BEN FARH Samira	X							
		DANIEL Eric	X							
		SIMONNEAU Catherine	X							
		DUBUS Fabien	X							
		LAGARDE Kerguëlen	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	JOLY Emilie	X							
		LAUGIER Bernard	X							
Total		8								
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	LEGER Dominique	X							
		BIDAULT Hervé	X							
		BONHOMME Bénédicte	X							
		BARON Cécilia	X							
		PROFIT Christelle	X							
		MADEUX Romain	X							
	Elèves	Cédric TRUJILLO				X	Cécilia NAVARRE	X		
		Abdou Khadre MBAYE	X							
Total		7								

RUBRIQUE PREAMBULE**1. Constat du quorum et désignation d'un secrétaire de séance**

17h37 : Constatant que le quorum est atteint, Mr VILLERS, Principal du collège, ouvre la séance.
Il précise également qu'il fera office de secrétaire de séance.

Il présente M SCHOTTEY notre agent comptable, présent ce soir dans le cadre de la présentation du compte financier 2017. M VILLERS ajoute que M SCHOTTEY ne prendra pas part aux différents votes.
Il présente également M HEYDEN Dorian élève de 4B et vice-président du Conseil de Vie Collégienne, présent ce soir en tant qu'invité pour présenter les différents projets et leur taux d'avancement. Comme M SCHOTTEY, M HEYDEN ne participera pas aux votes.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 février 2018

M VILLERS demande si le procès-verbal du précédent conseil d'administration du 8 février 2018 convient aux membres.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTE N° 1

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

3. Approbation de l'ordre du jour

Mr VILLERS propose l'adoption de l'ordre du jour :

VOTE N° 2

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

RUBRIQUE I. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

1- Modalités de passation de l'épreuve orale du DNB session 2018.

M VILLERS présente la nouvelle répartition des points de la session 2018 par rapport à la session 2017.

	Session 2017	Session 2018
CC	400	400
Français	50	100
HG/EMC	50	50
Maths	50	100
Sciences	50	50
Oral	100	100
Total	700	800
Moyenne	350	400

Il présente ensuite les modalités de passation de l'épreuve orale pour le collège de La TREZENCE (annexe 1).

M VILLERS demande que soient adoptées les modalités de passation de l'épreuve orale pour la session 2018 :

VOTE N° 3

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

2- Calendrier de fin d'année.

M VILLERS donne les dates de la session 2018 pour le DNB, le jeudi 28 juin toute la journée et la matinée du vendredi 29 juin. Il précise que l'établissement accueillera les élèves désireux de déjeuner à la ½ pension durant ces deux jours. Un système d'inscription sera mis en place avant cette date.

M VILLERS demande l'autorisation de fermer l'établissement les 28 et 29 juin 2018 pour les épreuves du DNB tout en accueillant les élèves désireux de déjeuner au self.

VOTE N° 4

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

M VILLERS précise également que le collège sera fermé aux élèves les 5 et 6 juillet 2018 pour deux journées pédagogiques pour les personnels et que le self ne fonctionnera pas. Une remise d'ordre de deux jours a été notifiée sur la facture de ½ pension du 3^e trimestre.

M VILLERS demande l'autorisation de fermer l'établissement les 5 et 6 juillet en raison de journées pédagogiques pour les personnels.

VOTE N° 5

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

3- Affaires pédagogiques diverses

M VILLERS aborde maintenant le sujet de l'ouverture de la section européenne. A l'origine l'ouverture se fait sur moyens propres donc deux heures prises sur l'autonomie de la DGH. En concertation avec Mme BEN FARH professeure d'anglais et Mme BARRUCAND professeure de LCA, il fait l'analyse suivante. Si la section européenne est proposée aux élèves de 4^{èmes} à la rentrée 2018, du fait de leur faible effectif, 37 élèves, très peu d'élèves choisiront le latin, ce qui est préjudiciable pour l'établissement. Il propose donc d'ouvrir à la rentrée 2018 la section Euro pour les élèves de 3^e, qui sont plus nombreux et dont certains étudient déjà le latin. A la rentrée 2019 l'option sera généralisée aux niveaux 4^e et 3^e et les élèves à ce jour en 5^e pourront en bénéficier lors de leur année de 3^e.

RUBRIQUE II. AFFAIRES FINANCIERES

1- Compte financier 2017.

Madame STEFANKA présente le diaporama sur le compte financier 2017. A son tour M SCHOTTEY présente ses conclusions à travers un diaporama

M VILLERS demande l'adoption sans réserve du compte financier 2017.

VOTE N° 6

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

2- Compte financier 2017: affectation des résultats

M VILLERS demande l'affectation avec subdivisions du résultat du compte financier 2017 (Adoption sans réserves du compte financier 2017).

VOTE N° 7

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

M VILLERS remercie M SCHOTTEY et toute l'équipe de l'agence comptable pour l'élaboration du compte financier et pour les excellentes relations de collaboration et de travail que nous avons toute l'année. Il remercie également Mme STEFANKA pour l'excellent travail de gestion qu'elle effectue toute l'année.

3- DBM pour vote

M VILLERS prend la parole pour aborder la question des investissements. Il explique que depuis plusieurs années la succession des chefs d'établissement n'a pas pu faire émerger une politique d'investissement à court ou moyen terme. Il précise également que les investissements doivent être menés dans l'intérêt de la communauté et en particulier des élèves. La mise en place par Mme JAGUENEAU du CVC l'année dernière a permis de faire émerger des besoins liés aux élèves. C'est pour cela qu'une des deux DBM les concernera directement.

Actuellement M LAUGIER confectionne plus de 200 repas par service. La quantité de vaisselle n'est pas suffisante en assiettes et en couverts pour la durée du service sans réapprovisionnement. Ce qui occasionne des coupures et des attentes en cours de service afin de réalimenter en vaisselle propre.

Mme STEFANKA présente la première DMB de 2'000€ pour l'achat de vaisselle.

M VILLERS demande l'autorisation de prélever la somme de 2 000€ sur les fonds propres de l'établissement.

VOTE N° 8

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

La seconde DBM concerne directement les élèves donc le CVC. M VILLERS donne donc la parole à M HEYDEN Dorian pour l'exposé des travaux du CVC. (annexe 2).

Mme STEFANKA présente la seconde DMB de 8`000€ pour l'aménagement de la cour nord suivant le projet des élèves.

M VILLERS demande l'autorisation de prélever la somme de 8 000€ sur les fonds propres de l'établissement.

VOTE N° 9

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

4- Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, Mr VILLERS clôt la séance à 19h51.



Collège

de la Trézence

Livret à destination des élèves et des parents.

**Modalités d'organisation et de passation
de l'épreuve orale de soutenance d'un
projet pour le DNB 2018.**

I- Préambule.

Textes officiels : arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31/12/2015 relatif au DNB, la note de service n°2017-172 du 22 décembre abrogeant la note de service n°2016-063 du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution, ainsi que la lettre de cadrage du 18 janvier 2018.

Les modalités d'organisation et de passation doivent être proposées et débattues en conseil pédagogique (3 avril 2018) et soumises au vote du conseil d'administration (23 avril 2018).

II) Date de l'épreuve orale.

La date doit se situer entre le 15 avril 2018 et le dernier jour des épreuves écrites inclus. Les dates précises et les modalités de passation de cette épreuve orale sont décidées par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique et approbation du CA.

<i>Pour le collège de la TREZENCE :</i>
Du lundi 28 mai au vendredi 1 ^{er} juin oral blanc sans banalisation des cours
L'épreuve se déroulera le mercredi 20 juin 2018 de 8h30 à 12h30 . S'agissant d'une épreuve d'examen, les élèves de 3èmes seront convoqués officiellement et individuellement et n'auront pas de cours durant cette $\frac{1}{2}$ journée.
Une épreuve de rattrapage pour les élèves absents sera organisée entre le 25 juin et le 29 juin, convocation officielle et individuelle.

III) Obligations des candidats.

Le candidat doit fournir l'intitulé, le contenu du projet, la thématique de l'EPI ou du parcours éducatif ainsi que les disciplines concernées, si langue vivante étrangère ou langue régionale possible, soutenance seul ou en équipe.

<i>Pour le collège de la TREZENCE :</i>
Le mercredi 2 mai , les élèves remettront au chef d'établissement un document indiquant l'ensemble de leurs choix (<i>contenu, thématique, équipe...</i>)
Les choix de thématique et d'équipe pourront être différents entre l'oral blanc (28 mai/1 ^{er} juin) et l'épreuve finale du 20 juin.

Dans ces conditions les élèves devront arrêter leurs éventuels nouveaux choix **le mercredi 8 juin**

IV) Liste des thématiques retenues.

<i>Pour le collège de la TREZENNE :</i>		
<i>Enseignements Pratiques Interdisciplinaires cycle 4, en fonction des quatre parcours.</i>		
<i>Thème</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Discipline</i>
Monde économique et professionnel	Mon projet d'avenir	français, technologie, professeur principal, psychologue de l'EN
Culture et création artistique	Comment exprimer sa résistance ?	français, espagnol, arts plastiques, histoire/géographie/EMC
Information, communication, citoyenneté	Les sociétés esclavagistes	Anglais, éducation musicale, éducation aux médias, histoire/géographie/EMC
Sciences, technologie et société	Améliorons notre collège	Physique, technologie, mathématiques
<i>Parcours citoyen</i>		
Mon implication en tant que représentant des élèves (délégué, CVC, conseil départemental des jeunes, CA, FSE, CESC)		Principal, CPE...
<i>Parcours d'éducation artistique et culturelle</i>		
Chorale		Education musicale
Collège au cinéma		Français
Théâtre au collège		Français
Voyages scolaires		Allemand, Latin, Espagnol
Projet « STREET-ART »		Arts plastiques
Projet photographique		Arts plastiques, éducation aux médias
<i>Parcours éducatif et de santé</i>		
Actions du CESC		Acteurs du CESC

V) Les jurys.

Le chef d'établissement constitue les différents jurys. Deux enseignants par jury au minimum, les enseignants de toutes les disciplines peuvent en faire partie. Pour constituer les jurys, le chef de centre d'examen tient compte, dans la mesure du possible, des domaines des projets présentés et éventuellement de la LVE ou LR choisie. En tout état de cause, puisqu'il s'agit d'apprécier la soutenance d'un projet et non les contenus scientifiques de la prestation tous les professeurs sont à même de faire partie du jury de l'épreuve orale, quelle que soit leur spécialité disciplinaire.

Le chef d'établissement fournit aux jurys, une liste des projets présentés avec les précisions transmises par les candidats 10 jours ouvrés avant la passation de l'épreuve, **soit le 8 juin 2018.**

VI) Déroulement de l'épreuve.

En deux temps devant un jury composé de deux enseignants au minimum, l'élève effectuera successivement :

- un exposé de 5 minutes si l'élève est seul ou 10 minutes si c'est une équipe de deux ou trois (*le trinôme étant l'effectif maximal d'une équipe*)
- un entretien avec le jury de 10 minutes pour un élève seul ou de quinze minutes pour une équipe.

VII) Critères d'évaluation.

Il appartient à l'établissement d'établir une grille de critères d'évaluation approuvée par le conseil d'administration. Il est impératif de comprendre que sont évaluées la maîtrise de l'expression orale pour 50 points et la maîtrise du sujet présenté pour 50 points ; ce sont donc la démarche de projet et la forme des propos tenus par le candidat qu'il convient d'évaluer ; en aucun cas n'est évalué quelque dossier ou support écrit ou numérique sur lesquels le candidat s'appuierait.

La note obtenue à cette épreuve orale ne doit pas être communiquée aux candidats.

En ce qui concerne les groupes, chaque élève bénéficiera d'une grille individuelle d'évaluation.

<i>Pour le collège de la TREZENCE :</i>			
<i>Compétences évaluées</i>			
<i>Maitrise de l'expression orale</i>	<i>Total/50</i>		
S'exprimer dans un langage correct, avec un vocabulaire adapté	10	5	0
Maitriser la gestion du temps	10	5	0
Présenter son exposé sans lire ses notes, en regardant le jury et en s'exprimant d'une voix claire et forte		5	0
Avoir une tenue correcte, pas de chewing-gum et maitriser sa gestuelle (<i>mains...</i>)		5	0
Formuler des phrases correctes	10	5	0
Exprimer son ressenti sur le projet	10	5	0
<i>Maitrise du sujet présenté</i>	<i>Total/50</i>		
Annonce de la problématique dans l'introduction		5	0
Plan		5	0
Expliquer les obstacles rencontrés dans le projet	10	5	0
Justifier les solutions apportées aux obstacles rencontrés	10	5	0
Connaissances liées au sujet	10	5	0
Pertinence des réponses lors de l'entretien	10	5	0
Total /100			

P VILLERS, Principal.



Travaux du CVC année 2017/2018.

1 – Niveau 6è :

Accueil des élèves de CM2 avec l'élaboration d'un livret de 4 à 5 pages répondant à leurs attentes. La rédaction du projet est en passe d'être terminée.

2 – Niveau 5è :

La lutte contre la violence verbale. Agir contre les insultes sous la forme d'affiches ou les élèves délégués de chaque classe se mettent en scène et utilisent des expressions du 17è et 18è siècle et des bandes dessinées.

3 – Niveau 4è :

L'aménagement de la cour nord. Le choix retenu est deux combi-sport foot et basket. L'emplacement est fixé et le terrain sera matérialisé.

4 – Niveau 3è :

La fête des élèves de 3è qui se déroulera le 3 juillet sur le thème « personnages de cinéma ». Cette soirée sera en partie financée par le FSE.